

Migrants : Paris et les associations enfin entendues par le ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur a annoncé mercredi que l'Etat conduira « à bref délai » une opération de mise à l'abri des 2.300 réfugiés présents dans des campements de rue à Paris. Il répond ainsi favorablement à l'appel lancé depuis trois mois par la Maire de Paris, les associations et de nombreuses personnalités de la société civile. La Ville de Paris salue le choix de l'Etat d'assumer ses responsabilités en matière d'accueil des demandeurs d'asile, d'hébergement et d'ordre public.

En France, la loi prévoit que la prise en charge des demandeurs d'asile – quelle que soit l'étape à laquelle ils se situent dans leurs démarches – et le respect de l'ordre public relèvent de la compétence de l'Etat. Pourtant, depuis quatre mois, plusieurs campements de rue se sont développés dans la capitale aux portes de la Villette et de la Chapelle, ainsi qu'aux abords du canal Saint-Martin, sans que des solutions concrètes soient apportées.

La Maire de Paris, le Défenseur des Droits, l'ensemble des associations du secteur social, le Diocèse de Paris et de nombreuses personnalités de la société civile – Edgar Morin, Alexandre Jardin, Sophia Aram, Jacques Attali, Yann Arthus-Bertrand, etc – ont lancé un appel à l'Etat pour lui demander d'assumer son rôle. Une pétition a également recueilli plus de 15.000 signatures.

En attendant la tenue d'une opération de mise à l'abri, la Ville de Paris et les associations ont mis en place des aides d'urgence pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes sur le campement et accompagner les riverains dont la vie quotidienne a été considérablement bouleversée.

Des points d'eau et des sanitaires ont été installés, des barrières de sécurité ont été disposées pour protéger le cheminement aux abords du canal, des distributions alimentaires et des consultations médicales ont été organisées, des maraudes de travailleurs sociaux ont été déployées quotidiennement sur place, les tournées des services municipaux de propreté ont été renforcées, etc.

Si ces dispositifs ont permis de pallier à très court terme l'absence de l'Etat, ils ne pouvaient être que temporaires : la rue n'est jamais une solution, la seule mesure durable est d'orienter ces

personnes sans-abri vers un hébergement d'urgence puis de les accompagner dans leurs démarches de demande d'asile en France. Ces dispositifs ne sauraient par ailleurs en aucune manière se substituer aux responsabilités de l'État en matière de respect de l'ordre public.

Mercredi, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'il organisera « à bref délai » une opération de mise à l'abri pour l'ensemble des réfugiés contraints de dormir dans des campements de rues à Paris. Il confirme à ce titre que l'Etat n'a pas besoin d'une décision de Justice pour intervenir.

La Ville de Paris accueille favorablement cette décision, et appelle à ce que les modalités opérationnelles de cette prise en charge soient précisées au plus vite afin d'éviter la reconstitution de nouveaux campements. Comme elle l'a proposé depuis quatre mois, la Ville est prête à accompagner l'Etat dans la bonne tenue de cette opération, en mettant à sa disposition un soutien humain et logistique, et en mobilisant plusieurs lieux dont elle est propriétaire et qui peuvent être transformés à courte échéance en centres d'hébergement d'urgence.

Paris compte déjà plus de 34% des places d'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France. 2.500 places en plus ont été créées depuis 2014. Six lieux supplémentaires, d'une capacité totale de 1.000 places ont été proposés en avril 2018 par la Ville de Paris au ministère de l'Intérieur.

Au-delà de la résorption des campements existants, il est essentiel que l'Etat mette également en place des dispositifs pérennes et fluides d'accueil et de prise en charge des migrants qui arrivent à Paris et dans l'ensemble de la France. La question centrale est celle des personnes dites « dublinés » qui relèvent, comme tout demandeur d'asile, de la compétence de l'Etat.

Sans cela, de nouveaux campements apparaîtront très vite dans les rues de la capitale. Et il est évident qu'aucune barrière, aucun aménagement public, ne pourra empêcher cela : Paris compte plus de 1.400km de voirie.

Contact presse : presse@paris.fr / 01 42 76 49 61